



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Rochefort-Samson, sur convocation de Madame Danielle CLEMENT, Maire, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22-06-2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

11 membres présents : ABISSET Mélanie, BARRET Audrey, BRICHE Tiffany, CHAMPIGNY Philippe, CHANTEPY Lydie, CHAUSSE Alain, DIPALO Anthony, HAUGUEL Sébastien, LAGRANGE Adeline, LOMBARDI Charlotte, MOLINA Rémi

4 membres représentés : BERANGER Vivian (pouvoir à BRICHE Tiffany), CLEMENT Danielle (pouvoir à DIPALO Anthony), FRANDON-MOTTET Guillaume (pouvoir à LAGRANGE Adeline), GUILMIN Lucie (pouvoir à LOMBARDI Charlotte)

0 membre excusé

Tiffany BRICHE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire étant absent, le 1er Adjoint, Anthony DIPALO, préside la séance

Le vote du PV du Conseil du 18 mai est reporté au prochain Conseil.

1 - APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Anthony DIPALO fait un rappel sur le Budget Primitif (BP) 2026 qui a été voté le 2 mars 2026 sans la clôture du Budget 2025 ni le report des résultats en raison d'un bug de la Trésorerie Publique empêchant de les produire. Cela nous a permis de maintenir la continuité de la comptabilité mais nécessitait le recours à un Budget Supplémentaire (BS) à posteriori pour intégrer les résultats et rééquilibrer le budget en conséquence.

Le Compte Financier Unique (CFU) clôturant l'exercice 2025 et les reports de résultat ont finalement pu être produits et votés le 13 avril 2026. Le Budget Supplémentaire 2026 a été élaboré avec ces résultats et est proposé au vote ce soir. Nous avons aussi profité de l'occasion pour faire quelques ajustements du budget qui doivent eux aussi passer par une délibération.

Il laisse la parole à Sébastien HAUGUEL, adjoint aux Finances, qui revient sur le bilan du Budget avec les résultats mis à jour et votés le 13 avril, et leur impact sur les opérations d'équilibrage du budget. Il rappelle la différence de résultat avec ceux utilisés pour le BP (43 486.66 euros) et comment le budget a été rééquilibré pour intégrer cette perte de recette. Il présente aussi des ajustements sur certains articles pour mettre à jour le BS au vu des dernières évolutions de la comptabilité et des prévisions à venir.

Il présente enfin le nouvel état des sections investissement et fonctionnement avec ces changements et les chiffres du Budget supplémentaire.

Il précise aussi que certains projets à venir pourraient à nouveau nécessiter des ajustements du Budget (projet de rénovation énergétique et d'installation de systèmes de sécurité), mais que faute de devis précis ils n'ont pas pu être intégrés au BS actuel. Il faudra peut-être voter une Décision Modificative (DM) plus tard dans l'année.

Anthony DIPALO reprend la parole pour la présentation de la délibération et le vote du Conseil : le présent Budget Supplémentaire (BS) présente donc un ensemble de modifications qui correspond à la reprise du résultat de l'exercice 2025 soit :

- Au compte 002 – excédent de résultat de fonctionnement reporté : 590 372,00 €
- Au compte 001 – déficit de résultat d'investissement reporté : 100 605,77 €
- Au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 245 889,08 €

Et à des dépenses et des recettes nouvelles ainsi que des régularisations par rapport au Budget Primitif (BP) réparties de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre (M57)	Libellé	Montant	Différence
011	Charges à caractère général	307 830.00 €	+ 5 600.00 €
023	Virement à la section d'investissement	555 030.93 €	- 49 086.66 €
Total des dépenses - Budget Supplémentaire		- 43 486.66 €	
Total des dépenses de Fonctionnement (BP + BS)		1 256 763.07 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre (M57)	Libellé	Montant	Différence
002	Résultat de Fonctionnement Reporté		- 43 486.66 €
Total des recettes - Budget Supplémentaire		- 43 486.66 €	
Total des recettes de Fonctionnement (BP + BS)		1 256 763.07 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre (M57)	Libellé	Montant	Différence
001	Résultat d'Investissement Reporté	100 605.77 €	+ 100 605.77 €
Opération	Libellé	Montant	Différence
2606	VOIRIE	82 469.81 €	- 43 486.66 €
- article 2152	Installations de voirie	72 469.81 €	- 43 486.66 €
2405	MAISON DE SANTE	326 347.55 €	0 €
- article 2313	Constructions	226 647.55 €	- 100 000.00 €
- article 21578	Autre matériel technique	100 000.00 €	+ 100 000.00 €
2601	ENTRETIEN DU PATRIMOINE	244 400.00 €	- 5 600.00 €
- article 2188	Autres immobilisations corporelles	187 600.00 €	- 5 600.00 €
Total des dépenses - Budget Supplémentaire		+ 51 519.11 €	
Total des dépenses d'Investissement (BP + BS + RAR)		1 676 554.60 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre (M57)	Libellé	Montant	Différence
021	Virement section de fonctionnement	555 030.93 €	- 49 086.66 €
001	Résultat d'Investissement Reporté	0.00 €	- 36 843.02 €
10 (1068)	Excédent de fonctionnement capitalisé	245 889.08 €	+ 137 448.79 €
Total des recettes - Budget Supplémentaire		+ 51 519.11 €	
Total des recettes d'Investissement (BP + BS + RAR)		1 676 554.60 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2026 comme suit :
Dépenses et recettes d'investissement : 1 676 554.60 €
Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 256 763.07 €

VOTE le présent budget par nature au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement

La feuille de signature du BS est présentée aux élus qui la signent chacun à leur tour.

2 - FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le 1^{er} Adjoint, Anthony DIPALO expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal de fixer le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Il présente les enjeux de cette taxe :

- Lutter contre la vacance structurelle des logements sur le territoire : plus de deux ans consécutifs.
- Inciter les propriétaires à remettre les logements vacants sur le marché : le produit de cette taxe devrait tendre vers 0.
- Harmoniser la politique de lutte contre la vacance à l'échelle intercommunale en mettant un même régime fiscal pour tous.

Il revient sur les limites à prendre en compte (base d'imposition incertaine et fluctuante d'une année sur l'autre, dégrèvements à la charge de la commune en N+1, nombreuses exonérations légales : HLM, résidences secondaires, travaux importants...) et sur le fait que le délai est contraint : une délibération nécessaire avant le 1er octobre 2026 (pour le Conseil Communautaire de juin)

Il explique enfin que 20 communes de l'Agglo avaient délibéré sur cette taxe représentant les deux tiers de la population, que le taux communal de taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'applique au propriétaire en plus de sa taxe foncière et surtout que le taux à fixer, révisable chaque année, peut aller jusqu'à 50 %.

Il conclue en rappelant qu'à terme, cette taxe sera mise en place par la Communauté d'Agglomération sur instruction de l'Etat si la Commune ne le fait pas, mais que dans ce cas nous en perdrons le bénéfice.

Les Conseillers délibèrent et discutent des taux possibles. Ils étudient les taux mis en place dans d'autres communes. Ils rappellent aussi que le taux voté à l'occasion de la présente délibération est révisable chaque année.

Le 1^{er} Adjoint propose à chaque Conseiller d'indiquer quel taux il souhaite proposer pour le vote de la délibération.

Sébastien HAUGUEL propose 8%,

Audrey BARRET, Adeline LAGRANGE, Tiffany BRICHE, Anthony DIPALO, Lydie CHANTEPY proposent 5%
Danielle CLEMENT, Vivian BERANGER, Lucie GUILMIN, Guillaume FRANDON-MOTTET (par pouvoir) proposent 5%,

Philippe CHAMPIGNY propose 2%,
Mélanie ABISSET, Rémi MOLINA, Alain CHAUSSE proposent 1%

Le conseil municipal, à l'issue des délibérations, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 5 %
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Questions Diverses :

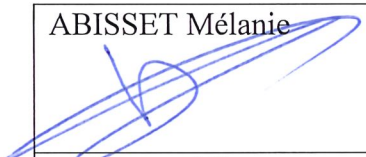
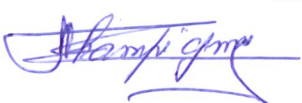
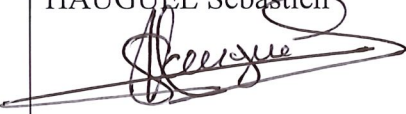
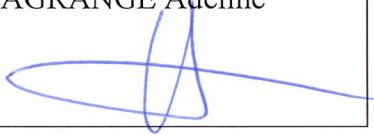
- **Projet de baux pour les locataires de la Maison de Santé :**

Les projets de baux sont présentés au Conseil. Les élus discutent des clauses à insérer, du calcul des charges et de l'état des lieux à préparer

- **Deux sujets abordés en huit-clos relatifs à une procédure judiciaire et à une question de Ressources humaines.**

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 27 juillet 2026 à 20h00.

Suivent les signatures des membres présents

ABISSET Mélanie 	BARRET Audrey 	BERANGER Vivian <i>Représenté</i>
BRICHE Tiffany 	CHAMPIGNY Philippe 	CHANTEPY Lydie 
CHAUSSE Alain 	DIPALO Anthony 	FRANDON-MOTTET Guillaume <i>Représenté</i>
GUILMIN Lucie <i>Représentée</i>	HAUGUEL Sébastien 	LAGRANGE Adeline 
LOMBARDI Charlotte 	MOLINA Rémi 	

Rappel des Délibérations prises lors de la présente séance :

N°	Objet de la délibération	Décision
2026-06-02	FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION	Approuvée
2026-06-03	APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	Approuvée

Le Maire,
Danielle CLEMENT

